

Avec 9686 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de l'agglomération et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.

# La commune de FILLIÈRE recherche plusieurs

animateurs et animatrices enfance jeunesse : postes permanents + postes à l'année, avec divers temps de travail

Date prévue pour la prise de fonctions : 30 août 2024

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadre d'emplois : adjoint d'animation (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : 18 août 2024

Entretiens prévus le vendredi 23 août 2024

Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur du site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires).

# **Missions (selon les postes)**

### 1. Animer et surveiller le temps de restauration scolaire :

- √ assurer l'accueil physique des enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire
- ✓ procéder au service et à la desserte des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- √ assurer l'encadrement extérieur et la surveillance des enfants

### 2. Animer et encadrer les temps d'accueil périscolaires (matin et/ou soir) :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants
- ✓ proposer des activités pédagogiques, ludiques, sportives ou culturelles
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

### 3. Animer et encadrer en accueil de loisirs :

- √ proposer des projets d'animation envers les publics enfants et jeunes
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

### **Avantages:**

- ✓ formation BAFA prise en charge sur le temps de travail, selon conditions et motivation
- √ recrutement par contrat pour toute l'année scolaire (sauf si fonctionnaire)
- √ possibilité de pérennisation par un autre contrat ou par une mise en stage (=statut fonctionnaire)
- √ temps d'échanges, ateliers de formation courts et participatifs tout au long de l'année

#### Profil recherché

Doté.e d'un sens accru du service public et du contact :

- √ dynamique et motivé.e, vous appréciez l'animation avec le public 3-11 ans
- √ vous êtes titulaire du concours d'adjoint d'animation ou du BAFA (souhaité)
- √ vous disposez d'une expérience réussie dans l'animation auprès du jeune public (souhaitée)
- √ vous disposez des connaissances requises pour exercer les fonctions : élaborer, mettre en œuvre et encadrer des activités en fonction des besoins et des caractéristiques des enfants / jeunes accueillis dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- √ vous appréciez le travail en équipe, vous aimez partager les connaissances et rendre compte
- √ vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits
- √ vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions
- √ permis B (souhaité)

## Temps de travail, lieu d'affectation et horaires

- √ temps de travail annualisé = rémunération lissée sur 12 mois (même rémunération chaque mois)
- ✓ 1 ETP (équivalent temps plein) = temps complet (35/35e)
  0,5 ETP (équivalent temps plein) = mi-temps (17,5/35e)
- ✓ T = recrutement par un CDD sur l'année scolaire ;
  P = recrutement soit par un CDD sur l'année scolaire, soit par mutation si déjà fonctionnaire

# Postes ouverts pour cette année scolaire 2024-2025 :

site principal	temps de travail 2024-2025 (en ETP)	P ou T	référence du poste 2024-2025
EVIRES	0,62	T	T883
AVIERNOZ	0,19	T	T884
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	1,00	Р	P237
	0,96	Р	P325
	1,00	T	T896
	0,72	T	T897
	0,67	T	T898

Les temps de travail indiqués ci-dessus sont susceptibles de modifications mineures en fonction notamment de la répartition des enfants dans les classes, des périodes de vacances, etc.

### Rémunération

- √ régime indemnitaire (= prime mensuelle fixe + prime annuelle variable selon statut)
- ✓ titres-restaurant à 7,50 €
  (3 € versés par le salarié et 4,50 € versés par l'employeur par journée entière travaillée)
- √ action sociale via le CNAS (www.cnas.fr) après 4 mois d'ancienneté
- ✓ participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire »
- ✓ salaire indicatif, temps complet, sans enfant à charge :
  1 654 € nets + 72 euros de gain titres-restaurant
  - = 1 726 euros en moyenne (base 4 titres par semaine, 4 semaines par mois)

#### Modalités de recrutement

Pour les postes permanents (référence Pxxx) : recrutement fonctionnaire (adjoint d'animation tous grades) ou lauréat.e de concours ou, à défaut, par contrat de droit public. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent

contractuel, sur la base de l'article L332-14 ou L332-8 5°. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Pour les postes temporaires (référence Txxx) : recrutement par contrat pour l'année scolaire (article L332-23 1°).

# Renseignements et candidature

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mme GUILLOIS, responsable adjointe du pôle enfance jeunesse solidarité, au 07.60.44.61.67, ou le pôle ressources humaines au 04.50.22.45.24.

Transmettre votre candidature complète (CV + lettre de motivation + selon expérience 3 références contrôlables) à Monsieur le Maire de Fillière, par courriel à rh@commune-filliere.fr (fichier pdf).



Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique. **Une candidature incomplète ne sera pas examinée** (sont exigés un CV et une lettre de motivation).